

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37

Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 71 Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement 3			
Code	PEGC3B71SE	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Céline MABILLE (celine.mabille@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours a pour objectif d'amener l'étudiant à se familiariser à l'utilisation des outils TIC dans le cadre de sa pratique professionnelle et de l'amener à réaliser des supports pédagogiques à l'aide de ces outils.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
 - 3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.2 Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique traditionnelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'utiliser des outils TIC tel qu'un tableau interactif ou une tablette dans le cadre d'un cours.

Il sera capable de produire des supports pédagogiques adaptés à de tels outils et à partir de tels outils. Il sera capable de faire preuve d'autonomie dans la recherche de ressources pour enrichir sa maîtrise des outils TIC.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGC3B71SEA	Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	10
-------------	--	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37

Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement			
Code	6_PEGC3B71SEA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline MABILLE (celine.mabille@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

A l'heure actuelle, il est devenu impossible de passer à côté des outils numériques, que ce soit dans notre vie personnelle ou professionnelle. En pédagogie, ils sont, depuis quelques années, omniprésents. Dans nos communications avec la direction, avec les collègues, avec les parents... Mais aussi dans nos dispositifs d'apprentissage.

Il nous semble donc important que les futurs enseignants soient capables d'intégrer, dans leur future profession, une approche critique des TIC. Que ce soit par l'utilisation d'outils numériques comme outils d'apprentissage ou dans le cadre d'un cours d'éducation aux médias. Cette unité d'apprentissage a donc pour objectif de familiariser l'étudiant avec l'environnement multimédia auquel il pourrait être confronté.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- De mettre en œuvre des savoir-faire applicables dans la vie quotidienne et notamment lors des stages et du TFE ;
- De construire un dispositif de formation intégrant les outils numériques, de justifier son choix et de porter un regard réflexif sur celui-ci ;
- De faire montre d'esprit critique quant à l'apport des TIC face aux apprentissages.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Bref historique de la communication et du développement des TIC ;
- Découverte et utilisation d'outils numériques permettant de construire un dispositif d'enseignement intégrant les nouvelles technologies ;
- Présentation de ressources favorisant le développement réflexif.

Démarches d'apprentissage

- Alternance de cours magistraux et d'ateliers pratiques ;
- Expérimentation des outils en situation pédagogique.

Dispositifs d'aide à la réussite

Remédiation pour les étudiants qui en font la demande

Sources et références

Une bibliographie détaillée est présente à la fin du syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus et notes de cours ;
- Liens et textes présents sur l'espace ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au premier quadrimestre, l'évaluation se fera via un examen écrit.

L'évaluation du deuxième quadrimestre, quant à elle, prendra la forme d'un projet réalisé par l'étudiant. Les consignes relatives à ce projet seront expliquées lors des cours et placées sur l'espace ConnectED.

En cas d'échec, ces deux évaluations seront à présenter au Q3 avec un pourcentage identique, c'est-à-dire 30% pour l'écrit et 70% pour le projet (en cas de réussite du Q1, voir dispositions complémentaires).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	70		
Période d'évaluation	Eve	30			Prj + Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Si l'évaluation du Q1 est réussie, celle-ci ne devra plus être présentée au Q3 en cas d'échec au projet du Q2. Les résultats obtenus seront alors conservés et additionnés à ceux du projet présenté au Q3.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).